

*Au Puits  
de  
La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Pessa'h*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En Hébreu*  
באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais*  
Torah Wellsprings  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish*  
דער פרשה קוואל  
info@derparshakval.com

*En français*  
Manantiales de la Torà  
info@manantialesdelatorà.com

*En italien*  
Au Puits de La Paracha  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En espagnol*  
Le Sorgenti della Torah  
info@lesorgentidellatorah.com

*En russe*  
Колодец Торы  
info@kolodets-tora.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emouna  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna  
Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque  
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires  
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est  
contraire à la Halakha et à la loi.

# Au Puits de La Paracha

## Metsora-Chabbat Hagadol

**« Voici sera la Torah (la Loi) pour toute plaie de lèpre » : "Car la Torah englobe tous les bienfaits du monde"**

« Voici sera la Torah pour toute plaie de lèpre (...). La lèpre blanchâtre et ses dérivés, et la lèpre blanche. » (14, 54-56)

Le Déguel Ma'hané Ephraïm commente ce verset ainsi :

« Il y a lieu de l'expliquer de manière allégorique selon l'enseignement de nos Sages (Erouvine 54) : "Celui qui a mal à la tête, qu'il s'adonne à l'étude de la Torah, comme il est dit : 'Elle est un remède pour toute sa chair.' (Michlé 4, 22)" Car toutes les maladies et les plaies qui s'abattent sur l'homme proviennent d'un défaut dans sa Torah, **et lorsqu'il s'adonne à son étude, elle expie ses fautes.** C'est ce qui est écrit (7, 37) : "*Voici la Torah de l'holocauste, du pain sacré et du sacrifice expiatoire*", **autrement dit la Torah a le même effet expiatoire que l'holocauste et le sacrifice expiatoire** et tout ce qui fait expiation des fautes, la Torah en fait également expiation. Sur le même principe, dans notre verset : "*Voici la Torah pour toute plaie de lèpre*" : **la Torah a également un effet bienfaisant pour toute plaie de lèpre, grâce à son pouvoir d'expier toutes les fautes et, par conséquent, elle est un remède pour toutes les plaies et maladies** ל"ה"ה. »

Voici plus d'une trentaine d'années, se déroula une histoire qui fit, en son temps, beaucoup de bruit :

Un homme avait fait de la Torah son occupation principale et de son travail, la secondaire. Bien qu'il fût dans l'obligation de travailler pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, il avait néanmoins fixé un temps pour l'étude en suivant quotidiennement un cours de Guemara. Ce cours constituait pour lui un impératif immuable, et il n'avait jamais manqué, pas

même une fois, d'y participer. Un jour, son frère unique se prépara à marier son fils, et le mariage devait se tenir dans une autre ville. Les deux frères étant très proches l'un de l'autre, il était tenu d'y arriver en même temps que les premiers invités et d'y rester jusqu'au départ des derniers. Mais, alors, qu'en serait-il de sa Torah ? Pour respecter ce programme, il devrait rater son cours régulier.

Avec beaucoup de sérieux, il demanda à celui qui dispensait le cours ce qu'il devait faire : rater son étude quotidienne ou le début du mariage de son neveu ? Le Rav réfléchit et finit par lui dire :

« Je vais te donner un conseil qui te permettra de concilier les deux : j'ai chez moi une cassette sur laquelle est enregistrée le cours de demain, tel qu'il a été dispensé lors du cycle d'étude précédent. Je te prêterai cet enregistrement, écoute-le en chemin pour le mariage. Tu accompliras ainsi à merveille le devoir : « *Tu en parleras en chemin* », et tu te rendras quitte de tes deux obligations, du cours de Torah que tu n'auras pas manqué, et du mariage. » Cette idée le réjouit : grâce à elle, il ne perdra pas son étude quotidienne.

Le lendemain après-midi, il entra avec toute sa famille dans sa voiture et ils se mirent en route. Tout en roulant, il se mit à écouter son cours. Le début du voyage se déroula dans une atmosphère de Torah et d'élévation spirituelle. Néanmoins, il ne s'écoula pas longtemps avant qu'il se retrouve derrière un énorme camion à l'arrière duquel clignotait l'indication : "Attention, convoi lourd et exceptionnel", et ils se mirent à rouler au pas. Les passagers jetèrent un coup d'œil sur la montre : à cette allure, ils arriveraient à la fin du mariage. Il n'avait pas le choix, il fallait doubler cette "tortue". Pour ce faire, il lui fallait passer durant quelques secondes sur la voie

opposée où les véhicules circulaient dans l'autre sens (les deux voies étaient séparées par une ligne continue et non par des tirets permettant de doubler ; inutile de préciser qu'il est formellement défendu de conduire de cette manière, se mettre en danger étant encore plus grave que d'enfreindre une loi de la Torah). Il vérifia donc que la voie opposée était vide et commença sa manœuvre, lorsque soudain, il entendit une puissante sirène de police retentir. Immédiatement, il se rabattit sur sa voie. Et c'est alors qu'un spectacle terrifiant s'offrit à son regard : sur la voie opposée arrivait à toute allure un autre camion, si bien que, s'il était resté ne fût-ce qu'une seconde de plus sur cette voie, lui et toute sa famille ne seraient déjà plus de ce monde. Il venait de jouir d'un immense miracle ! Par Sa bonté infinie, D.ieu leur avait laissé la vie sauve ! Il se mit à remercier le Ciel. Il était même prêt à payer aux policiers n'importe quelle amende qui lui serait légitimement infligée pour son infraction. Néanmoins, après avoir repris ses esprits, il ne vit aucun policier s'approcher, il avait beau scruter l'horizon, il n'y avait pas le moindre signe de leur arrivée. Il vérifia autour de lui dans toutes les directions, il était certain d'avoir clairement entendu une sirène de police. Comment avait-elle pu s'évanouir de la sorte aussi rapidement ? C'était une véritable énigme. Mais, que pouvait-il faire ? Il n'allait tout de même pas courir après des policiers invisibles pour leur payer une amende !

Entre temps, le poids-lourd avait tourné, lui libérant ainsi largement la voie. Et, grâce à D., ils arrivèrent à la cérémonie alors qu'il faisait encore grand jour. Après les dernières danses, ils reprirent la route du retour. A mi-chemin, notre homme décida de réviser son cours et il enclencha de nouveau la même cassette qu'à l'aller. Arrivé là où il s'était interrompu, il entendit une nouvelle fois retentir une sirène de police. Et il comprit : il n'y avait pas eu la moindre fourgonnette, mais seulement, plusieurs années auparavant, lorsque le Rav avait dispensé son cours, un policier, pressé, avait mis en marche sa sirène qui avait elle aussi été enregistrée ! C'était celle-ci qu'il avait entendue juste à

l'instant où il s'était trouvé en danger ! Le Saint-Béni-Soit-Il avait déjà prévu son salut bien des années auparavant et, **grâce au respect scrupuleux de son temps fixé pour l'étude, cette délivrance était venue jusqu'à lui, afin que s'accomplisse les paroles du verset : « Celui qui me trouve (la Torah) trouve la vie ! »** (Michlé 8, 35)

### Chabbat Hagadol

**« Tu détruiras le Mal » : la recherche du 'Hametz, un moment propice pour susciter la miséricorde Divine et pour le réveil spirituel**

« Que recherche un homme au cours de la Bédikat 'Hametz ?, demande Rav Yérou'ham de Mir dans l'un de ses ouvrages ('Hol Hamoède I, 37). Seulement le 'Hametz et le "Séor" (le ferment de la pâte). Or, nos Sages ont surnommé le Yetser Hara, "Séor". Donc, il semble que ce soit bien à lui que cette recherche fait allusion. Toutes les lois relatives au 'Hametz confirment cette déduction : l'interdiction de "Baal Irahé vé Baal Imatsé" (qu'il ne soit ni vu ni trouvé chez toi du 'Hametz), la défense de "Machéou" (consommer ne serait-ce qu'une minuscule quantité de 'Hametz qui se serait mélangée à un autre aliment). On comprend également les efforts investis dans sa recherche, et l'examen minutieux de tous les trous et les fentes où serait susceptible de se trouver une quantité même infime de ferment. Et en vérité, grâce à cette recherche du 'Hametz elle-même, l'homme s'élève déjà d'une façon inimaginable. On ne peut s'imaginer la sainteté qu'un juif atteint lorsqu'il recherche le 'Hametz le soir du 14 Nissan ! »

Rabbi Chlomo Alexandri Sofer témoigna un jour que son père, Rabbi Chimone de Cracovie, effectuait la recherche du 'Hametz, vêtu de ses habits de Chabbat. Il était alors animé d'une joie hors du commun qui se voyait sur son visage rayonnant d'allégresse. Il investissait tous ses efforts dans cette recherche et allait même jusqu'à rentrer sa tête dans le poulailler, en citant alors ce que son père, le 'Hatam Sofer, avait coutume de

dire : « Lors de la sortie d'Égypte, il est écrit : "Ce n'est pas par l'intermédiaire d'un ange, ni par celle d'un émissaire, mais c'est le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même qui est descendu pour frapper les premiers-nés égyptiens" (Haggadah de Pessa'h), à plus forte raison nous incombe-t-il de faire **nous-mêmes** l'effort de rechercher le 'Hametz et pas de le faire faire par quelqu'un d'autre ! »

Rav Yérou'ham poursuit ainsi :

« De même, lorsque l'on songe aux lois relatives à la cuisson des Matsot, à la vigilance exigée et aux précautions à respecter afin que la pâte ne fermente pas, ne fût-ce qu'un petit peu, cela dépasse l'entendement (...). En bref, tout le travail consiste à veiller à ce qu'il ne s'infilte pas même une quantité infime de Yetser Hara dans son cœur, et à détruire radicalement ce qui y est déjà présent. En réfléchissant à l'accomplissement des Mitsvot de la veille de Pessa'h, on se rendra à l'évidence que l'esprit humain ne peut concevoir leur pouvoir purificateur. Déjà la veille de Pessa'h, un juif atteint un niveau tel qu'aucune créature ne peut se tenir à proximité.

**Qui est capable d'évaluer la grandeur des Mitsvot de la veille de Pessa'h et l'influence qu'elles possèdent dans les mondes supérieurs, l'influence spirituelle qu'elles suscitent En-Haut grâce à leur accomplissement ici-bas ? Même si n'étions venus dans ce monde que pour accomplir les Mitsvot de la veille de Pessa'h, "Dayénou" ("Cela nous aurait suffi") ! »**

Rav Pinkus raconta une fois, qu'il étudia jadis à la Yéchiva de 'Hévron et logeait à l'époque dans une chambre qu'il louait avec plusieurs autres Ba'hourim. A l'approche de Pessa'h, ces derniers rentrèrent chacun dans sa famille et lui, demeura seul. La nuit du 14 Nissan, il procéda scrupuleusement à la recherche du 'Hametz pendant plusieurs heures. Lorsqu'il eut fini, il se souvint brusquement que l'immeuble comportait aussi un grenier. Le Choul'hane Aroukh (§433) stipule en effet, que l'on est tenu

également de vérifier ces endroits-là. Aucun des voisins ne l'ayant fait, l'obligation retombait donc sur lui. Il dut alors se livrer une âpre bataille : d'un côté, se dit-il, qui pouvait dire qu'il était le seul à qui incombait cette Bédikat 'Hametz ? La fatigue et les efforts déjà investis jusqu'à présent faisaient pencher la balance dans l'autre sens. D'un autre côté, il y avait une obligation de vérification ! Lorsqu'il monta au grenier, il crut défaillir : tout était recouvert d'une couche épaisse de poussière et de vieux meubles, ce qui rendait impossible l'accès aux trous et aux fentes ! Pourtant le Réma (433, 11) stipule : "Chacun est tenu de nettoyer avant de vérifier." Une nouvelle bataille se déclara en lui. Néanmoins, là encore, il surmonta son penchant, et il décida fermement d'accomplir cette Mitsva, coûte que coûte. Il redescendit dans sa chambre chercher un seau qu'il remonta sur le toit et se mit à laver le grenier à grande eau durant un long moment. Il se donnait de temps à autre du courage en pensant qu'il était en train d'accomplir une Mitsva ordonnée par nos Sages. Lorsqu'arrivèrent les petites heures du matin, l'endroit était enfin prêt à être vérifié. Il alluma une bougie et se mit à la recherche du 'Hametz jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de crainte d'en découvrir. Bien entendu, toute la journée du lendemain, il n'eut pas un seul moment pour se reposer tant il était affairé aux diverses Mitsvot de la veille de la fête. Si bien que lorsqu'arriva le soir, il fut tellement épuisé qu'il se demanda quelle tournure allait prendre le Séder. Néanmoins, le moment venu, il se sentit soudain tout entier envahi d'une immense lumière, chaque mot de la Haggadah avait un goût suave tout particulier qu'il n'avait jamais connu jusqu'alors, et il ressentit une véritable proximité avec Hachem et une élévation spirituelle sans égale. Lorsqu'il acheva le Séder, après minuit, il fut incapable d'aller se coucher tellement la douceur et la lumière qui remplissaient tout son être étaient grandes. Il resta toute la nuit à conter la sortie d'Égypte. Par la suite, il témoigna de l'émotion qui continua à l'accompagner pendant toute la fête, Yom Tov et 'Hol

Hamoède, au point qu'il fut incapable de se détacher de sa Guemara. Ce fut depuis ce moment que commença son ascension spirituelle.

« Le peu que je possède aujourd'hui, conclut-il avec humilité, provient de cette Mitsva Dérabanane accomplie avec autant de dévouement ! »

Rav Pinkus périt dans un terrible accident de voiture, lui, sa femme et sa fille, le jeudi 12 Nissan 5761 (2001). L'enterrement eut lieu dans la nuit qui suivit (qui était déjà le 13 Nissan), nuit de Bédikat 'Hametz cette même année (où la nuit du Séder tombait le Samedi soir). Ceci afin d'accomplir la parole de nos Sages : "Le Saint-Béni-Soit-Il remplit les années des Tsadikim jour pour jour" (rapporté dans l'introduction à la Haggadah Tiférète Chimchone).

Outre la valeur d'une Mitsva accomplie avec Messiroute Néfèche (dévouement), cette histoire illustre également le fait qu'on ne perd jamais à écouter la voix d'Hachem. En effet, logiquement, on aurait pu penser que cette Bédikat 'Hametz allait lui faire perdre plusieurs autres Mitsvot de la Torah (le conte de la sortie d'Égypte, la consommation de la Matsa). Mais, en réalité, bien au contraire, l'effort investi la veille de Pessa'h fut un catalyseur pour recevoir la lumière spirituelle de la fête !

Le Beth Aharon, également, explique les lois relatives à la recherche du 'Hametz en l'associant au Yetser Hara : « *Le soir du 14 Nissan, on recherche le 'Hametz à la lueur d'une bougie* », cela suggère que l'on examine son Yetser Hara à la lumière de la Torah et des Mitsvot (puisque le verset dit *נר מצוה ותורה אור*, « *La Mitsva est une bougie et la Torah, une lumière* »). Ce qui signifie que c'est grâce au renforcement dans l'étude de la Torah et dans la pratique des Mitsvot que l'on est en mesure de "vérifier" le Yetser Hara qui est en nous et de le répudier. Le "Bitoul 'Hametz" (l'annulation du 'Hametz dans le cœur) consiste lui, à diriger son cœur vers Hachem, tandis que la Séréfât 'Hametz (le brûlage du 'Hametz) suggère le feu sacré qui doit accompagner le service d'Hachem et grâce auquel l'homme est capable de brûler tout ce qui est mauvais en lui.

Le Bath Ayne (Pessa'h, Parachat Metsora) écrit que cette période est particulièrement propice pour se rapprocher du Créateur. On peut affirmer, dit-il, que c'est là tout le sujet de "*la veille de Pessa'h à la sixième heure*" (...) qui est le moment où tout le monde annule son 'Hametz. **Et lorsqu'un homme revient à cet instant vers Hachem en accomplissant un repentir complet et sincère, et qu'il annule dans son cœur toutes les mauvaises actions commises, c'est pour lui le moment le plus propice de l'année. Celui qui est alors disposé à se purifier, bénéficie de l'aide du Ciel.** Pour cela, à la sixième heure, heure à laquelle cesse l'influence du 'Hametz, évocation du Yetser Hara, et débute alors l'influence de la Matsa (le ה du mot *המץ* se transforme alors en ח pour former le mot *מצוה*) pour laisser ainsi un passage (entre le pied et le toit du ח) au repentant (comme l'enseigne la Guemara de Ména'hot 29b), **c'est alors le moment propice** mentionné plus haut.

### « Avec bonté et miséricorde » : se préparer à la fête en pratiquant la bienfaisance

« *Sept jours tu consommeras des Matsot (מצות) et le septième jour sera fête en l'honneur d'Hachem, des Matsot (מצות) seront consommées pendant sept jours.* » (Chémot 13, 6-7)

Le Gaon de Vilna (Kol Eliaou) pose trois questions à propos de ce verset :

Premièrement, pourquoi le commandement se répète-t-il : d'abord « *Sept jours tu consommeras des Matsot* », et ensuite « *des Matsot seront consommées pendant sept jours* » ? Deuxièmement, pourquoi la syntaxe change-t-elle, passant de « *tu consommeras* » à « *seront consommées* » ? De plus, pourquoi dans le premier verset, le mot "Matsot" est-il écrit sous sa forme "manquante" (*מצות*, sans Vav) alors que, dans le deuxième, il est écrit sous sa forme "pleine" (*מצוה*, avec un Vav) ?

C'est, qu'au début, la Torah met en garde chaque juif en particulier : « *Sept jours tu consommeras des Matsot* », afin de lui ordonner de manger lui-même des Matsot ; puis, elle

réitère ce commandement, afin qu'il ne se préoccupe pas seulement de lui-même, mais qu'il se préoccupe aussi que **les Matsot soient consommées par les autres**. Elle vient ainsi suggérer l'obligation de donner les "Kim'ha De Piss'ha" pour les pauvres, et c'est la raison pour laquelle, elle emploie le passif : « *des Matsot seront consommées pendant sept jours* », ce qui suggère qu'elles soient aussi consommées par les autres. De même, le changement orthographique entre les deux versets s'éclaircit : dans le premier, qui concerne l'homme pour lui-même, le mot "Matsot" est écrit sous sa forme "manquante" (מִצֹּת), car chacun est autorisé, en ce qui le concerne, à réduire sa consommation. En revanche, en ce qui concerne les autres, le mot "Matsot" est écrit sous sa forme "pleine" (מִצוֹת, avec un Vav), afin de nous enjoindre à donner à autrui sans parcimonie ni restriction.

Le 'Hafetz 'Haïm écrit à ce sujet (Ahavat 'Hessed II, §5) :

« Il me semble que c'est le sens de l'enseignement du Tana Dé Bé Eliaou (§23) selon lequel : "Lorsque les Bné Israël se trouvaient en Egypte, il se rassemblèrent, se concertèrent et contractèrent une alliance commune **de se prodiguer mutuellement des actes de bienfaisance**, de conserver dans leur cœur l'alliance d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov, de ne servir que leur Père céleste, de ne pas abandonner la langue du peuple de Yaakov, de ne pas apprendre la langue des Egyptiens (...)." En quoi consistait, poursuit le 'Hafetz 'Haïm, cette alliance de se prodiguer mutuellement des actes de bienfaisance ? La réponse est la suivante : lorsqu'ils virent qu'il n'y avait aucun moyen d'échapper aux décrets de Pharaon, et que la servitude augmentait de jour en jour, que firent-ils ? Ils se

rassemblèrent, se concertèrent sur la conduite à adopter et ils s'accordèrent pour n'aller que dans les voies d'Hachem, pour ne modifier ni leur langue ni leurs noms. **Et ils conclurent également une alliance mutuelle de se prodiguer des actes de bonté, afin de susciter, grâce à cela, la bonté d'Hachem, ce qui conduirait finalement à annuler les décrets de Pharaon.** Et en effet, ce fut ce qui provoqua la délivrance, comme il est écrit (Chémot 15, 13) : נַחִית בְּחַסְדְּךָ עִם זֶה גָּאֵלְתָּ נְהַלְתָּ בְּעוֹדְךָ (« *Tu as conduit ce peuple par Ta bonté, Tu l'as délié, Tu l'as délié par Ta force* »), et le Midrach de commenter : "*Ta bonté*", c'est la bienfaisance grâce à laquelle "*Tu l'as délié*".

Le protagoniste de l'histoire qui suit raconte :

Voici plusieurs années, ils s'occupèrent, lui et sa femme, d'une famille pauvre qui se trouvait particulièrement dans le besoin à l'approche de Pessa'h. Ils investirent alors beaucoup d'efforts afin de lui permettre de bénéficier des diverses distributions gratuites de "Kim'ha De Piss'ha" susceptibles de subvenir à leurs besoins, malgré le peu de temps dont ils disposaient, occupés qu'ils étaient à nettoyer et cachériser la maison. Un des jours précédant la fête, la maîtresse de maison s'aperçut qu'elle ne voyait pas son fils, un bébé tout juste âgé d'un an. Elle se mit à sa recherche dans toute la maison, mais en vain. Finalement, elle le retrouva dans son berceau, enfoui sous une montagne de couvertures et de coussins jetés à cet endroit par mégarde. Le malheureux avait ainsi manqué de peu d'être étouffé ! רַחֵם ! Ils virent ainsi de manière flagrante s'appliquer la promesse du verset : צְדָקָה תְּצִיל מִמוּת [« *La charité sauve de la mort* »] !

## Pessa'h

**« Avoir foi en Toi dans la nuit » : dévoiler et emmagasiner la lumière de la Emouna durant la fête de Pessa'h, et particulièrement durant la nuit du Séder**

La Michna (Pessa'him 116a) rapporte que Rabane Gamliel avait l'habitude de dire : « **Celui qui n'a pas dit les trois choses suivantes à Pessa'h n'est pas quitte de son devoir** (de raconter la sortie d'Egypte le soir du Séder ; n.d.t) : **Pessa'h** (le sacrifice de Pessa'h), **Matsa et Maror**. Pessa'h, pour quelle raison ? Parce que le Saint-Béni-Soit-Il est passé au-dessus des maisons de nos pères en Egypte, comme il est dit (12, 27) : « *Et vous direz : "C'est le sacrifice de Pessa'h en l'honneur d'Hachem qui a passé (...)"* La Matsa, pour quelle raison ? Parce que nos pères ont été délivrés de l'Egypte, comme il est dit (12, 39) : "*Et ils cuisirent la pâte qu'ils avaient sortie d'Egypte (...)"* Le Maror, pour quelle raison ? Parce que les Egyptiens rendirent amère la vie de nos pères en Egypte, comme il est dit (1, 14) : "*Ils rendirent leur vie amère.*" »

Rabbénou Manoa'h (Chap. 7 des Hilkhot Matsa et 'Hametz, Halakha 5-6) explique : « Cela signifie que l'on doit les dire et en expliquer la raison, car toutes les Mitsvot ont une raison, et la connaissance de celle-ci est un principe fondamental dans leur accomplissement (...). Et il est d'autant plus nécessaire de connaître le pourquoi des Mitsvot de Pessa'h que **leur rappel suscite en l'homme une Emouna parfaite et intègre. C'est, en effet, lors de cette délivrance que se dévoila à Israël et à tous les peuples, qu'Hachem est l'unique souverain des cieux et de la Terre.** Et c'est le sens de la déclaration que 'Haza'l ont imposé de faire lors du récit de la Haggadah : "Chacun est tenu de se considérer comme s'il était lui-même sorti d'Egypte (...)." **Lorsqu'il rappellera ces points-là, son visage sera empreint de crainte du Ciel en voyant comment la providence Divine se manifesta à Israël, à tel point que cette crainte ne quittera jamais son cœur. Et si ses épreuves l'accablent beaucoup, il**

placera sa confiance en Hachem, l'espoir et le sauveur d'Israël lors des moments difficiles. Et tout comme l'épreuve de l'exil d'Egypte fut finalement une raison de leur prodiguer des bienfaits, il en est de même de toutes les épreuves de l'exil actuel : elles sont une raison de délivrer Israël pour toujours.

Cet enseignement contient, dans son langage concis mais concentré, **le fondement de toute la fête de Pessa'h** et en particulier, **celui de la nuit du Séder**, nuit du dévoilement de la présence Divine où se révèle la lumière de la Emouna la plus pure, nuit qui éclaire comme en plein jour, où la Gloire Divine resplendit sur chacun d'entre nous et illumine les méandres les plus sombres du cœur de l'homme. **C'est donc le moment le plus propice pour enraciner en lui cette Emouna entière et sans défaut qui influencera toute l'année de ses bienfaits vivifiants.** Cette nuit et durant toute la fête de Pessa'h, il imprègnera son âme, son être et tous ses membres de cette Emouna, afin de récolter tout le bien que l'on puisse souhaiter durant toute une existence.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne nos enfants qui constituent le centre de nos efforts. C'est le moment d'inculquer dans leur esprit et d'allumer dans leur cœur la sensibilité nécessaire à une Emouna solide dans le Créateur. C'est la Mitsva de ce jour : « *Tu raconteras à ton fils* », à savoir, raconter la sortie d'Egypte à ses enfants. Le Ohev Israël explique que toute l'année, la Torah nous ordonne de rappeler la sortie d'Egypte et que si un enfant demande à son père de lui raconter cet événement ainsi que les autres fondements de la Emouna, il doit le faire. Cependant, il arrive que les choses ne restent pas dans le cœur de l'enfant, qui n'est pas suffisamment réceptif à leur contenu.

Mais le soir de Pessa'h, une lumière formidable éclaire le cœur des enfants qui les aide à intérioriser profondément cette

Emouna. Le père est alors en mesure de l'imprégner en eux pour toujours, comme l'enseigne la Michna (Pessa'him 10, 4) : "Si l'enfant ne comprend pas, son père lui enseigne", car à ce moment-là, les choses demeureront gravées éternellement dans leur cœur.

La terrible histoire qui suit, le 'Hida ordonna qu'on la raconte chaque année, la nuit du Séder :

Une fois, une femme fut possédée par un "Dibbouk" et, souffrante, elle se rendit chez le Ari Za'l. Ce dernier lui délégua son disciple, Rav 'Haïm Vital, afin qu'il trouve un "Tikoune" à cette âme prisonnière. Rav 'Haïm obéit à l'ordre de son maître et alla rencontrer cette femme. Lorsqu'il arriva, celle-ci tourna la tête, et ce, à juste titre : un méchant ne peut regarder la face d'un Tsadik. Rabbi 'Haïm questionna l'âme prisonnière et lui demanda comment elle avait réussi à rentrer dans ce corps. « Une fois, répondit-elle, cette femme prit deux pierres qu'elle frotta l'une contre l'autre, quand l'une tomba par terre. Elle se mit en colère et proféra des malédictions à l'égard d'elle-même, comme d'aller à tous les esprits. A cette instant, j'ai pu avoir prise sur elle. » Rav 'Haïm s'étonna : pourquoi cette femme avait-elle été punie si sévèrement pour avoir trébuché une seule fois et s'être laissé aller à la colère ? Etait-ce bien le châtement revenant à une telle faute ? L'esprit lui répondit qu'il était certain que ce n'était pas la punition pour cette faute. Mais le Satan ayant le droit d'accuser l'homme au moment où il se met en colère, l'esprit avait ainsi réussi à s'infiltrer en elle. La véritable raison de sa punition et de ses souffrances était qu'elle n'était pas à l'extérieur comme à l'intérieur et que, lors du Séder, alors que tous écoutaient le récit de la sortie d'Egypte, elle avait émis, en elle-même, des doutes sur sa foi. C'était la raison pour laquelle il avait été décrété à son égard un tel châtement. Immédiatement, elle se mit à pleurer et à confesser les pensées impies qui lui dévoraient l'esprit. Elle demanda à se repentir et à se rapprocher dorénavant d'Hachem. Rav 'Haïm Vital lui demanda si

**elle croyait réellement au récit de la sortie d'Egypte et, lorsqu'elle répondit positivement, l'âme du Dibbouk la laissa tranquille et partit.**

A Manchester, vivait un juif âgé du nom de Rabbi Yaakov Yossef Weiss. Celui-ci avait traversé les années noires de la Choa et il quitta finalement ce monde, après une vieillesse heureuse et bien remplie. Chaque année, le soir du Séder, il racontait que durant ces années difficiles, il avait eu un bon ami qui avait été envoyé avec lui dans les camps. Rabbi Yaakov le renforçait constamment afin qu'il ne sombre pas dans le découragement en lui répétant qu'Hachem est le seul D. et qu'il n'y en a pas d'autre et que s'Il décidait de les sauver, rien ne pourrait s'y opposer. Néanmoins, cet ami ne supporta pas les terribles souffrances qu'il endura et celles-ci l'atteignirent dans sa foi. Il ne cessa désormais de provoquer Rabbi Yaakov en arguant qu'il était très difficile de croire en D. dans de tels moments où le peuple juif était à ce point persécuté et soumis à de tels mécréants. Malgré cela, Rabbi Yaakov ne perdit pas sa confiance et continua à affirmer que, grâce à D., ils finiraient par échapper à la vallée de la mort et à sortir des ténèbres.

Après un certain temps, les nazis שׂוֹרֵדִים ordonnèrent au bloc de Rabbi Yaakov de pénétrer dans les chambres à gaz. A cet instant, l'ami en question s'adressa à Rabbi Yaakov et, le cœur amer, lui demanda ce qu'il avait à dire à présent. Néanmoins, Rabbi Yaakov ne se laissa pas impressionner et persista à dire que, même dans les ténèbres, Hachem est présent et, fût-ce une épée posée sur sa gorge, un homme ne doit jamais désespérer de la miséricorde Divine.

Quelques instants après, un soldat arriva pour fermer le sas de la chambre à gaz. Mais, il n'y parvint pas étant donné le nombre de personnes qui s'y trouvaient. Comme Rabbi Yaakov était corpulent, il fut tiré à l'extérieur et, seulement alors, le sas put être fermé. Tous ceux qui se trouvèrent enfermés périrent, Hachem יָדָה, et leur âme sainte

monta devant le trône Céleste. Seul Rabbi Yaakov échappa à la mort in-extremis.

Il concluait ce récit en expliquant que cette Emouna, forte et intègre, avait été ancrée en lui lorsqu'il se tenait auprès de son père le soir du Séder, et que ce dernier sut alors éveiller le cœur de tous les convives à la foi dans le Maître de tous les mondes !

Rav Eliaou Lopian raconta ce qu'il entendit une fois à Kelm d'un Talmid 'Hakham du nom de Rav Betsalel. Ce dernier se trouva une année chez son grand-père, l'auteur du Malbouché Yom Tov, la nuit du Séder. Le Malbouché Yom Tov resta alors assis à sa place quelques instants, rempli d'émotion. Puis, il éleva la voix et dit : « Voyez-vous, de la même manière que nous faisons le Séder en famille, tous les gens de la ville le font aussi, selon exactement la même forme et le même rituel. Et il en est de même de tous les habitants de la région, de tout le pays et même du monde entier : avec la Matsa, le Maror et toute la Haggadah. Et savez-vous où nous avons vu ce Séder ? Chez nos pères, qui eux, l'ont vu chez leurs pères, et ainsi de suite en remontant les générations, jusqu'à celles des A'haronim et des Richonim, et avant eux, celles des Guéonim, des Amoraïm et des Tanaïm, jusqu'à la génération de ceux qui reçurent la Torah, à propos desquels il est écrit (Chémot 19, 4) : « *Vous avez vu ce que J'ai fait à l'Égypte.* » Et Rachi d'expliquer : "Vous ne le savez pas par tradition, ni par des paroles que Je vous aurais transmises, ni par des témoins qui seraient venus vous le dire, mais **vous avez vu ce que J'ai fait à l'Égypte.**" Et lorsqu'il eut fini, il commença à réciter la Haggadah avec enthousiasme et Emouna : « Kadesh, Our'hats... » Par cette illustration concrète, il désirait faire vivre à tous les convives la sortie d'Égypte comme s'ils la voyaient de leurs propres yeux au même moment.

Certains rapportent au nom du 'Hatam Sofer une explication de la coutume qui consiste à se vêtir du Kittel durant le soir du Séder :

Cette nuit, chaque père est tenu de transmettre à son fils les miracles qui eurent lieu lors de la sortie d'Égypte, car toute la foi d'Israël en dépend. Afin que cette transmission s'effectue comme il se doit, il se revêt du Kittel, un habit blanc qui ressemble à un linceul, qui lui rappelle le jour de la mort, et le fait que "si ce n'est pas aujourd'hui, jusqu'à quand ?" Il prendra ainsi conscience qu'il lui incombe de fonder les générations futures, afin qu'elles continuent à suivre les voies d'Hachem, imprégnées d'une foi simple. Il transmettra de ce fait, à la dernière génération, les prodiges d'Hachem avec plus d'engouement.

Une année, le Beth Israël, avant d'enlever son Kittel, se tourna vers les convives et leur dit : « Aujourd'hui, on se vêt du Kittel, et après le Séder, on l'enlève. Mais sachez une chose : un jour viendra où l'on se vêtira de vêtements blancs, que l'on n'enlèvera plus jamais. »

Rav Chmel'ké de Nikolchburg déclara un jour à ce sujet : « Si l'on ramenait un "mort" de l'au-delà dans ce monde pour seulement quelques heures, il ne fait aucun doute que ce "mort-vivant" se hâterait, sans perdre une seconde, d'aller au Beth Hamidrache et d'exploiter chaque instant pour étudier davantage de Torah et accomplir des bonnes actions. Il ne gaspillerait pas un seul moment à discuter, avec ses amis de jadis, de l'actualité ou d'autres futilités de ce genre. Il en est de même de la nuit du Séder, entièrement consacrée à Hachem, et dont chaque instant a une valeur immense. Pour ne pas la gaspiller dans des bêtises, il a été institué de se vêtir du Kittel, afin que l'on s'imagine avoir été envoyé en mission d'En-Haut pour seulement quelques heures.

### **C'est à Lui qu'appartient la souveraineté, En-Haut comme en bas**

Le Maharal (Guevourote Hachem § 60) rapporte le verset qui parle du sacrifice de Pessa'h (Chémot 12, 5) : « *Vous aurez un agneau sans défaut, mâle, d'un an.* » Dès qu'il a plus d'un an, l'agneau est impropre à être approché

comme sacrifice de Pessa'h. De même, il nous est ordonné (verset 46) : « *Dans une maison il sera consommé* », pas dans deux ou trois maisons. Et encore : « *Vous n'en briserez pas les os* », **afin de ne pas diviser un os en deux ou trois**. Tous ces préceptes convergent vers une seule et même idée : cette nuit, l'homme doit enraciner solidement dans son cœur et dans son esprit que "notre D. est **un** dans les Cieux et sur la Terre", et doit faire entièrement disparaître la pensée impure qu'il existerait quelqu'un d'autre en dehors de Lui וְהוּא.

Rabbi Yéhochoua de Belz raconta une fois, le soir du Séder, l'histoire d'un pauvre, démuné de tout, dont le Mazal s'était renversé et qui, subitement, était devenu l'un des riches de la ville. Aux yeux de tous ceux qui le connaissaient, la chose paraissait tellement surprenante qu'ils lui demandèrent et le pressèrent de leur dévoiler le secret de sa richesse (peut-être qu'eux-mêmes arriveraient à faire comme lui). Mais le riche garda le silence et ne confia son secret à personne. Un jour, il se trouva à festoyer avec ses amis. Il but alors beaucoup jusqu'à s'enivrer. Dès que le vin fit son effet, ses amis n'eurent aucun mal à lui soutirer le secret de sa richesse.

Il en est de même pour nous : cette nuit tellement sainte, après avoir accompli le Séder avec tous ses préceptes et avoir bu les quatre verres, après que le vin eut agi comme il se doit, **nous dévoilons le grand secret qui se cache dans le cœur de chaque juif** : "אחד אלוֹקינוּ שבשמים ובארץ" ["Il est Un, notre D., dans le Ciel et sur la Terre"]. **Il n'en n'existe pas d'autre, et tout est néant en dehors de Lui.**

C'est le fondement de la Emouna : savoir que le Créateur a créé et dirige toutes Ses créatures. **Lui-seul** a fait, continue à faire et fera tout ce qui est amené à se réaliser ; il n'existe aucune force dans le monde en dehors de Lui, personne n'est en mesure de faire la moindre chose sans qu'Il le veuille. Tout ce qui se passe dans le monde suit uniquement ce qui a été décrété En-Haut, selon un calcul précis.

Il existe un principe général selon lequel l'achèvement d'une chose constitue l'essentiel de celle-ci. Par exemple, la prière de "Néila" ("clôture"), le jour de Yom Kippour, qui marque la fin des prières constitue aussi le point culminant de ce jour. [C'est pour cela également que le Rambam conclut chaque partie de son Michné Torah par l'application pratique qui ressort des lois exposées. Car mettre en pratique ce qu'il a étudié constitue l'essentiel du travail d'un homme.] Dès lors, le fait que le Séder de Pessa'h s'achève avec le chant "חד גדיא" peut paraître étonnant.

Mais en fait, le point culminant et l'essentiel de tout le Séder consistent à enraciner la Emouna dans le cœur de l'homme, au point qu'il sache que même le règne minéral fait l'objet d'une providence particulière selon un calcul bien précis. C'est ce que l'on voit dans ce chant : l'agneau se plaint d'avoir cruellement été la proie du chat. A ce moment-là, il pourrait sembler à des yeux de chair qu'il n'existe ni juge ni jugement וְהוּא, puisque l'agneau agonise dans son sang alors qu'il n'a fait de mal à personne, tandis que le méchant chat s'en repait et en fait son festin. Mais en vérité, sur le champ, arrive le chien qui lui inflige le châtement qu'il mérite. Ensuite, le chien lui-même sera puni suivant le décret d'Hachem, grâce au bâton. Et il en est de même dans tous les domaines : tout est dirigé selon un calcul bien précis, et rien n'est le fruit du hasard. C'est en cela que consiste l'essentiel du travail de cette nuit !

On sait que la raison pour laquelle 'Haza'l instituèrent de boire quatre verres le soir du Séder est que la Torah utilise quatre langages différents pour désigner les quatre étapes de la délivrance : « *Je vous ferai sortir* », « *Je vous sauverai* », « *Je vous délivrerai* », « *Je vous prendrai* ». Néanmoins, Rachi (Pessa'him 108a) explique qu'ils sont en rapport avec les **trois fois qu'est mentionné le mot** (errev) כּוּס dans le rêve du maître échanson (dans l'histoire de Yossef ; n.d.t) :

וּכּוּס פּרעה בידי ואקה את הענבים ואשחט אותם אל כּוּס  
פרעה ואתן את הכּוּס על כף פרעה

[Le verre de Pharaon était dans ma main et je pris des raisins et je les pressai dans le verre de Pharaon, puis je donnai le verre dans la paume de Pharaon ; (Béréchit (40, 11)], et un verre en plus, qui est celui du Birkat Hamazone (la source de Rachi se trouve dans le Talmud Yérouchalmi). A priori, ce commentaire suscite l'étonnement : quel est le rapport entre les verres du maître échanson et le soir du Séder ?

Dans son livre "Chaaré Leil Ha Séder" (p.145), l'auteur en donne une formidable explication :

Si l'on réfléchit bien, on verra que tout l'exil et la délivrance de l'Egypte tournent autour d'une seule et unique mouche qui tomba dans le verre que le maître échanson apporta à Pharaon. A cause d'elle, ce dernier s'irrita contre lui, et le jeta en prison en compagnie de Yossef. Là, Yossef lui révéla la signification de son rêve, si bien que, par la suite, le maître échanson put rapporter à Pharaon que Yossef savait expliquer les rêves ; ce qui le promut à un poste qui le fit régner sur tout le pays d'Egypte, vers lequel Yaakov et ses fils descendirent.

Or, le but de la nuit du Séder est d'accomplir le verset : « Et vous saurez que Je suis Hachem. » A cette fin, il ne suffit pas de raconter les miracles de la sortie d'Egypte, mais il nous incombe également de prendre conscience que Celui qui "lit" le destin des générations depuis leur commencement, dirige la création dans ses moindres détails et que, depuis le début, Il avait préparé l'exil et la délivrance. **Nous sommes tenus de réfléchir comment cette mouche fut amenée, par une Providence Divine extraordinaire, à tomber dans un verre, afin que les Bné**

**Israël descendent en Egypte.** La véritable délivrance consiste à être éclairés par la Emouna et à savoir que chaque chose, grande ou petite, n'arrive que par la volonté du Saint-Béni-Soit-Il. Et c'est pourquoi il fut institué de boire quatre verres dont trois d'entre eux se réfèrent au rêve du maître échanson.

Cette Emouna simple inclut une conviction absolue que chaque peine, chaque souffrance est soigneusement mesurée dans le Ciel, et aucune créature au monde n'est en mesure d'y ajouter ou d'y retrancher quoi que ce soit [sauf à l'aide de la prière]. S'y trouve une allusion dans le rituel de la Haggadah :

"וירעו אותנו המצרים כמו שנאמר... ויענונו כמו שנאמר... ונצעק כמו שנאמר..."

["Les Egyptiens nous firent du mal, comme il est dit (...), ils nous persécutèrent, comme il est dit (...), et nous criâmes vers Hachem, comme il est dit (...)]

A priori, il est difficile de comprendre pourquoi l'auteur de la Haggadah fait suivre chacune de ses paroles de la formule "כמו שנאמר" ["Comme il est dit"], alors qu'il aurait suffi de dire seulement: "וירעו אותנו המצרים ויענונו ונצעק", le verset qu'il rapporte à chaque fois ne rajoutant rien de nouveau qui n'ait pas été dit auparavant. Le 'Hidouché Harim explique que l'on vient suggérer ici, dans la langue sainte de la Haggadah, que chaque peine et chaque souffrance qu'un homme doit recevoir, est "**Comme il est dit dans le Ciel En-Haut**", exactement selon un calcul précis et mesuré. Pas le moindre soupçon de souffrance en plus de ce qui a été décrété ne sera infligé à un homme.